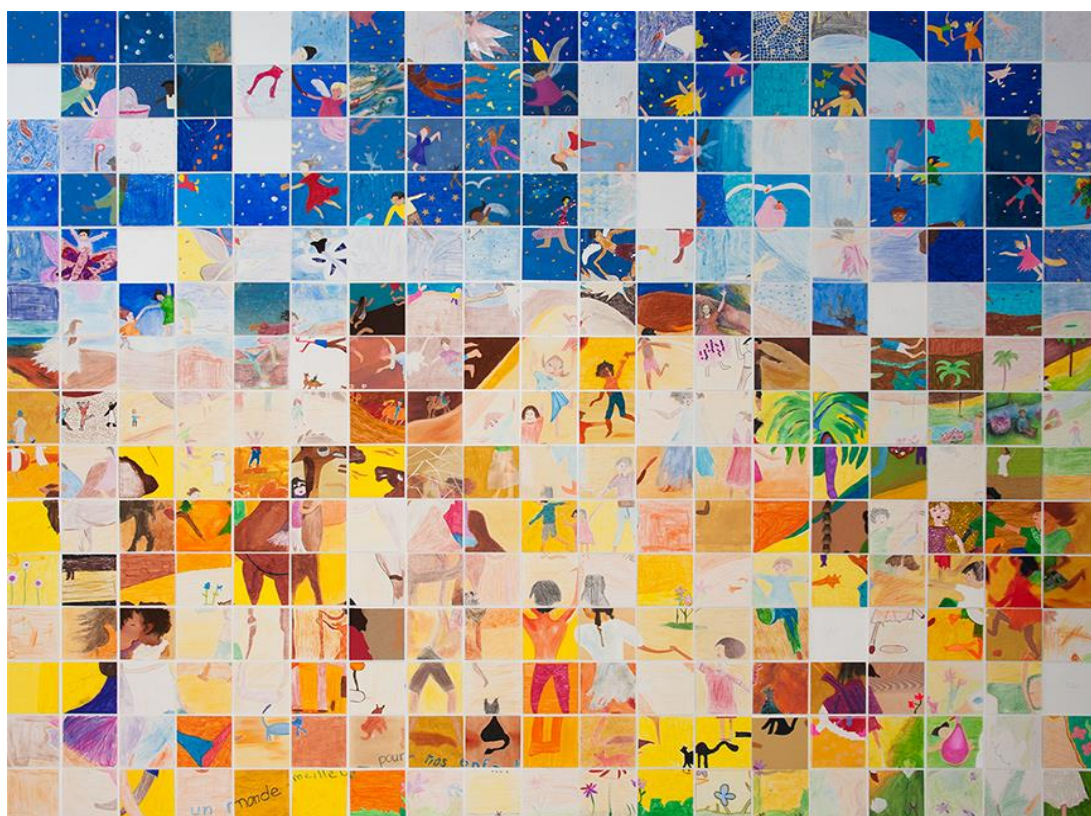




FOYER ÉDUCATIF  
**La Maisonnée**

## RAPPORT D'ACTIVITE 2019



Tél. 03/85/39/99/11

Fax. 03/85/39/14/27

# SOMMAIRE

I. Présentation de l'établissement.....	3
II. Éléments et indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge des enfants par Service.....	5
III. Déclinaison du projet de l'établissement en actions opérationnelles – nos axes de travail 2019/2020 .....	7
1. Prise en compte de la santé et de la vie psychique des Mineurs accueillis (transversale MECS/PF/PE .....	7
2. Une culture commune pour une intelligence collective .....	8
3. Parents et professionnels : la place aux parents, soutenir la fonction parentale .....	8
IV. Amélioration continue de la qualité, des travaux du comité de pilotage et autres groupes .....	9
V. Temps forts de l'année .....	13
VI. Bilan et perspectives dans les Unités de vie .....	15
VII. Gestion des ressources humaines .....	19
1. Mouvement du personnel 2019.....	19
2. Etat de l'absentéisme du Service en 2019 .....	19
VIII. Nos actions de formation individuelles et collectives .....	20
Les formations avec thèmes, nombre de participants et type de financement .....	20
1. Formations financées par fonds spécifiques, fonds d'intervention, UNIFAF .....	20
2. Formations financées par l'établissement .....	20
3. Formations financées par le plan de Formation .....	20
IX. Chantiers en cours, cap fin 2019 .....	21

## I. Présentation de l'établissement

Foyer Éducatif la Maisonnée  
194, rue du Concours  
71000 MACON  
Tél. : 03 85 39 99 11  
Fax : 03 85 39 14 27

Le Foyer Éducatif la Maisonnée est un des établissements « Maison d'Enfants à Caractère Social » de l'Association du Prado Bourgogne.

Numéro de SIRET	38540045200053
Code APE	853H

L'établissement est agréé par le Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'Aide Sociale l'Enfance et à la Famille, est habilité par le Ministère de la Justice au titre des articles 375 et suivants du Code Civil relatifs à l'Assistance Educative.

Le Foyer Éducatif la Maisonnée est situé au centre-ville de Mâcon ce qui permet aux enfants confiés de bénéficier facilement de l'ensemble des infrastructures que la ville offre sur le plan scolaire, sportif, culturel, de santé et de sécurité.

Le Foyer Éducatif la Maisonnée sis 194, rue du Concours 71000 Mâcon, géré par l'Association du Prado Bourgogne, est habilité à recevoir en Hébergement 50 Mineurs des deux sexes, âgés de 5 à 21 ans ;

- ☞ Il dispose à cet effet de quatre Unités de vie sur site dont une constituée de studios intra-muros ;
- ☞ La prise en charge au-delà de 18 ans est limitée à une durée de six mois renouvelable une fois ;
- ☞ Dans le cadre du Dispositif départemental d'accueil d'urgence et d'hébergement immédiat et selon les modalités arrêtées dans le protocole en cours de validation, le Foyer Éducatif la Maisonnée est habilité à recevoir trois Mineurs en Hébergement ;
- ☞ Le Foyer Éducatif la Maisonnée s'inscrit dans les orientations du Schéma Départemental conjoint et prend en compte les Recommandations issues du travail. Il répond aux besoins de la juridiction et complète les dispositifs mis en place dans le Département.

Il dispose d'une « Permanence Educative de Jour » et d'une « Délégation Référence aux Familles » (DREF).

## Les Personnels

☞ Le Foyer éducatif La Maisonnée est géré par un Directeur de Pôle et une Directrice adjointe de Pôle avec des Services administratif, Généraux et Hébergement.

### ➤ Service administratif :

- ◆ 0.60 ETP de Comptable ;
- ◆ 1.5 ETP de Secrétariat ;
- ◆ 0.57 ETP d'« Agent de bureau » (Personnel en contrat d'avenir).

### ➤ Services généraux :

- ◆ 1 ETP Ouvrier d'entretien ;
- ◆ 2 ETP Cuisinières + une personne en contrat d'avenir ;
- ◆ 5 ETP Surveillants de nuits ;
- ◆ 1.50 ETP Maîtresse de maison ;
- ◆ 1.50 ETP Lingère.

### ➤ Service Hébergement :

- ◆ 1 ETP Chef de Service ;
- ◆ 13,30 ETP d'Éducateurs spécialisés ;
- ◆ 7 ETP Moniteurs-éducateurs ;
- ◆ 1 ETP Éducateur Jeunes Enfants ;
- ◆ 0.60 ETP Éducatrice scolaire ;
- ◆ 0.17 ETP Psychiatre ;
- ◆ 0,31 ETP Psychologue ;
- ◆ 0.50 ETP Infirmière ;
- ◆ 2 ETP CAE éducatif.

## II. Éléments et indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge des enfants par Service

- Nombre de demandes d'admission : 21
- Entrées : 21
- Sorties : 22
- Accueil d'urgence : 13
- Nombre de prises en charge Mineurs Non Accompagnés : 3
- Nombre de refus : 14
  - ◆ 5 car effectif complet ;
  - ◆ 7 retraits des Travailleurs sociaux ;
  - ◆ 1 liste d'attente ;
  - ◆ 1 en inadéquation.
- Nombre d'enfants dont nous avons payé des taxis : 9
- Nombre d'enfants dont nous avons payé du transport : 20
- Nombre d'enfants qui ont bénéficié d'un séjour en vacances :
  - ◆ Vacances à la ferme : 24
  - ◆ Colonies : 18
- Nombre d'enfants ayant bénéficié de séjours organisés par les éducateurs type transferts : 70
- Situation géographique des familles (trois principales communes de résidence des parents) :
  - ◆ 2 Jeunes de Paray-le-Monial/Charolles ;
  - ◆ 29 Jeunes de Chalon-sur-Saône/Louhans ;
  - ◆ 2 Jeunes de Montceau-les-Mines/Le Creusot/Autun ;
  - ◆ 37 Jeunes de Mâcon/Cluny/Charolles ;
  - ◆ 0 Jeune département extérieur.
- Durée moyenne de séjour pour l'Hébergement : 28 (24 mois en 2018).

a) Indicateurs Journées par Service Hébergement

- Prévisionnel : 19 345 ;
- 19 026 Réalisées dont 209 journées autres départements ;
- Taux d'occupation réel
  - ◆ En 2017 : 16 888 journées soit 92,54 % ;
  - ◆ En 2018 : 18 135 journées soit 92,96 %.

a) Comparatif entrées et sorties 2015. 2016 et 2017

Années	Admissions	Sorties
2019	21	22
2018	40	36
2017	41	39

- Durée moyenne du séjour Hébergement et Accueil de jour :

b) Hébergement :

- ◆ 2019 : 24 Mois
- ◆ 2018 : 24 Mois
- ◆ 2017 : 24.02 Mois

c) Orientation des sorties :

- ◆ 6 retours en famille ;
- ◆ 9 autres Prises en charge ;
- ◆ 7 autres établissements du Prado Bourgogne.

### III. Déclinaison du projet de l'établissement en actions opérationnelles – nos axes de travail 2019/2020

Protéger l'enfance... présentement, ce n'est pas une mince entreprise !

L'a-t-elle été d'ailleurs ?

Simplement, peut-on constater au sein de la société d'aujourd'hui que des Jeunes, des enfants voient conjuguer à leur dépens un nombre accru de facteurs de déstabilisation, qu'ils siègent dans leur environnement intime, familial, ou dans leur environnement sociétal, culturel etc...

Partant de là, notre mission est de protéger les enfants, de soutenir la fonction parentale, et à ce titre, nous avons mis en œuvre les dernières recommandations de la concertation nationale et des axes de travail d'Adrien TAQUET, la prise en compte de la santé et de la vie psychique des enfants confiés et l'écoute bienveillante auprès des parents tout en évaluant leur compétence à reconnaître les besoins fondamentaux de leur enfants... Les axes de travail du Pôle se sont centrés sur cette feuille de route.

#### 1. Prise en compte de la santé et de la vie psychique des Mineurs accueillis (transversale MECS/PF/PE)

Nous sommes partis du postulat suivant : il ne suffit pas que l'enfant soit placé, il a besoin de soins particuliers.

Notre préoccupation est : comment faire pour qu'une souffrance psychique d'un enfant ne devienne pas une détresse, pour qu'une séparation n'aboutisse pas à une rupture ?

Comment favoriser la compréhension des processus psychiques à l'œuvre au cours d'une séparation et d'un placement ?

Afin de répondre à cette question centrale, nous nous sommes fixés les objectifs suivants :

- Instaurer des temps cliniques (équipe éducative psychologue, Chefs de service) ;
- Partager cette façon de penser la clinique avec l'ensemble des professionnels, dont la spécificité est le partage de la vie quotidienne avec l'enfant où se jouent des rencontres d'inconscient à inconscient qui échappent à tout formatage (en réunion de secteur et/ou de coordination) ;
- Organiser des rencontres avec l'ensemble de nos partenaires pour que les Services apprennent à mieux travailler ensemble ;
- Promouvoir la santé comme une priorité ;
- Inviter le parent à connaître les suivis médicaux et l'accompagner auprès des différents spécialistes ;



- Et offrir à l'enfant, le Mineur, la possibilité d'exprimer sa souffrance et lui donner à voir qu'il y a toujours quelqu'un qui ne le lâchera pas....

## **2. Une culture commune pour une intelligence collective**

Il nous semblait nécessaire de construire un socle commun de compétences pour renforcer la culture commune des professionnels du Service. Chacun pourrait ainsi s'appuyer sur des références, des compétences éthiques et déontologiques et des protocoles internes au Service.

Fort de ces appuis et de ces connaissances, gageons que les professionnels construiront une intelligence collective au service des Jeunes et de leurs parents.

A ce titre, et à titre d'exemples, nous avons travaillé sur notre cohésion d'équipe pluridisciplinaire :

- Nous avons réfléchi au travail en binôme référent éducatif et assistant familial ;
- Nous avons fait émerger des thématiques en réunion de secteur ou de services pour que chacun s'exprime ;
- Nous avons harmonisé les pratiques éducatives du DGA (Dispositif Grands Adolescents) et du PE et travailler les notions de parcours en lien avec la Maisonnée ;
- Nous avons établi un partenariat autour d'une situation complexe avec l'IME et l'ASEF ;
- Nous avons également établi un partenariat avec le Service civique ;
- Nous avons adapté le Document Unique à chaque Service.

## **3. Parents et professionnels : la place aux parents, soutenir la fonction parentale**

Si la promotion de l'intérêt de l'enfant doit primer, comment trouver une dialectique intéressante entre protection de l'enfant et le respect de l'exercice de l'autorité parentale ?

Associer, responsabiliser, faire plus de place aux parents, les accueillir dans des espaces médiatisés, sécurisés et attrayants, coopérer avec eux pour l'éducation et le développement de leurs enfants.

A ce titre, nous avons posé les objectifs suivants :

- Présence des parents au premier entretien d'accueil, au bilan d'admission, aux synthèses et les associer à chaque fois qu'une difficulté se présente pour leurs enfants ou qu'une orientation est prévue ;
- Evaluer la capacité des parents à reconnaître les besoins de leurs enfants en leur proposant des outils d'évaluation simples et concrets (écriture d'une fiche évaluative des compétences parentales) ;

- Evoquer avec eux toutes les autorisations ou non autorisations, droits usuels et non usuels pour que les parents donnent leur avis le plus possible ;
- Créer des temps avec les parents pour des expériences positives afin d'exprimer leur potentialité en lien avec les besoins de leurs enfants ;
- Inviter les parents à participer à toutes les réunions partenariales concernant leurs enfants ;
- Associer les parents à toutes les décisions concernant leurs enfants.

#### IV. Amélioration continue de la qualité, des travaux du comité de pilotage et autres groupes

Nous nous sommes attachés à « faire vivre » la qualité au plus proche de notre cœur de métier à savoir :

- Suivi des diagnostics, mise en place d'une enquête RPS au SPFE, et d'actualisation des fiches actions ;
- Interroger et clarifier le sens et la visée de l'acte éducatif (mise à jour des classeurs procédures notamment à la Maisonnée) ;
- Définir et promouvoir la place et le rôle des parents et des enfants : suivi des questionnaires de satisfaction, nouveau dispositif CVS, action Défense des Enfants Internationale ;
- Prendre la mesure des réorganisations nécessaires en termes de dispositifs et de parcours (cf. plan d'Action PE) ;
- Redéfinir le cadre d'intervention au PF (cf. Le plan d'actions) ;
- Promouvoir la démarche de consensus ;
- Mise en œuvre des préconisations issues de la commission communication ;
- Réorganisation des temps de synthèse.
- Nous avons mis l'action en 2019 sur les fiches action CPOM suivantes :
  - Mieux gérer la violence dans les établissements :
    - ◆ FEI, Intervention de l'assureur associatif SHAM ;
    - ◆ Sollicitation AMAVIP (France Victimes) ;
    - ◆ Présentation AMAVIP aux salariés : Mars 2020 ;
    - ◆ Commission Surveillants de Nuit (niveau associatif) ;

- ◆ Réunion annuelle : Surveillants de Nuit avec Psychologue : 3 fois par an ;
- ◆ Surveillance vidéo : l'accès à la Maisonnée est sécurisé par vidéo et digicode ;
- ◆ Aménagement des accès extérieurs afin de limiter les entrées et sorties des Jeunes sans autorisation ;
- ◆ Travaux éclairage extérieur (sécurisation des allers/retours) ;
- ◆ Formation des professionnels pour mieux appréhender les questions de la violence ;
- ◆ Concernant les protocoles des établissements relatifs à la prévention de la violence.

➤ Compétences et pratiques professionnelles :

- ◆ Formation avec Madame Bonneville « gestion des Cas complexes » (chercheur et psychologue) ;
- ◆ Formation sur la contention ;
- ◆ Recrutement Personnels qualifiés ;
- ◆ Formation continue, gestion de la violence, documentation sur thématique ;
- ◆ Accueil stagiaire école ;
- ◆ Entretien Individuel d'Evaluation ;
- ◆ Diagnostic de fonctionnement ;
- ◆ Information sur la loi 2016 ;
- ◆ Journée ANMECS ;
- ◆ Mobilité professionnelle en interne.

➤ Développer la culture de l'écrit de chaque intervenant et support de communication externe :

- ◆ Formation associative pour certains professionnels ;
- ◆ Restructuration de la trame de l'écrit des rapports transmis aux autorités mandantes ;
- ◆ Mise en place d'une Commission communication ;
- ◆ Réunion bilan et synthèse ;
- ◆ Harmonisation de document (DIPC, PPE, ASEF).

- Mieux coordonner le parcours de l'enfant : évaluation et suivi, relations avec l'ASEF, articulation du projet pour l'enfant et DIPC :
  - ◆ Lien réel entre le DIPC et PPE
  - ◆ Le PPE-DIPC complété au moment des synthèses et bilan d'entrée sert de base pour l'accompagnement au quotidien du projet du Jeune ;
  - ◆ La coordination entre ASEF et l'Établissement par les allers/retours des PPE fonctionne bien ;
  - ◆ Point régulier sur site entre les référents des différents ASEF et l'Établissement ;
  
- Place du parent :
  - ◆ Avant chaque échéance de placement un entretien spécifique est fait avec les parents par le DREF. Après réception de l'ordonnance, un entretien est programmé avec les parents pour lecture de ladite ordonnance, redéfinir les objectifs de travail et signer le PPE et le DIPC ;
  - ◆ Questionnaire adressé aux parents ;
  - ◆ Invitation CVS ;
  - ◆ Rencontre régulière avec le référent DREF ;
  - ◆ Rencontre régulière dans le cadre des visites médiatisées ;
  - ◆ Tableau évaluation compétence parentale ;
  - ◆ Rendez-vous à la demande des parents et informations sur leurs droits ;
  - ◆ Entretien téléphonique systématique des éducateurs avec les parents aux retours des week ends ;
  - ◆ Information systématique du quotidien de l'enfant aux parents.
  
- Prévenir les risques psycho-sociaux :
  - ◆ Enquête RPS pour les différents Services ;
  - ◆ Document Unique en cours d'élaboration ;
  - ◆ Groupe de travail associatif pour l'amélioration des conditions de travail des Surveillants de Nuit ;
  - ◆ Intervention de la psychologue 3 fois par an auprès des Surveillants de Nuit ;

- ◆ Formations : Risques routiers (1pers), prévention incendie (12 pers), SST (5 pers) ;
  - ◆ APAVE : PV commission de sécurité ;
  - ◆ APP : 8 séances ;
  - ◆ Fiche d'Évènements Indésirables ; Chantier associatif
  - ◆ Réunion CSSCT ;
  - ◆ Réunion cellule de veille ;
  - ◆ Information sur le protocole de prévention des risques ;
  - ◆ Diagnostic ;
  - ◆ Document Unique ;
  - ◆ Outils managériaux, bienveillance ;
  - ◆ Concernant le niveau managérial entre le Siège et les établissements et le niveau des fonctionnements par établissement : mise en place de deux diagnostics, en deux phases sur deux ans.
- Développer des réponses diversifiées et plus individualisées permettant une plus grande souplesse dans les prises en charge :
- ◆ Mise en place de relais au cas par cas pour soulager certaines situations complexes ;
  - ◆ Liens réguliers avec les responsables ASEF ;
  - ◆ Collaboration et contribution à la mise en place d'un projet inter partenarial dans certaines situations complexes.
- Structures et investissements :
- ◆ Rénovation de l'Unité 4 ;
  - ◆ Mise en œuvre des travaux Ad'AP ;
  - ◆ Rénovation des locaux de vie ;
  - ◆ Changement chaudières ;
  - ◆ Renouvellement parc automobiles.

## V. Temps forts de l'année

- Le management de la complexité :
  - ◆ Appels à projets ;
  - ◆ Management des Personnels ;
  - ◆ Management clinique ;
  - ◆ Gestion du quotidien.
  
- La place de l'Usager :
  - ◆ CVS et Soirée Noël ;
  - ◆ Camps ;
  - ◆ Sortie cirques, sports (foot, basket), concert ;
  - ◆ Goûter de Noël ;
  - ◆ Projet Défense des Enfants Internationales.
  
- Les temps institutionnels :
  - ◆ Assemblée Générale ;
  - ◆ Rencontres Conseil Départemental ;
  - ◆ Portes ouvertes « Vacances à la ferme » ;
  - ◆ Réunion de rentrée associative ;
  - ◆ Réunion de Pôle ;
  - ◆ Les rituels.
  
- Sécurité et travaux :
  - ◆ Accessibilités ;
  - ◆ Gestion des risques notamment en matière d'hygiène (Plan Nettoyage et Désinfection des Cuisines Collectives, intervention société ECOLAB : punaises de lits, cafards, dératisation) ;
  - ◆ Exercices et formation incendies ;
  - ◆ Aménagements des locaux de vie des Jeunes et des Personnels ;
  - ◆ Document Unique, élaboré et mis en place pour les différents Services.

- La pédagogie :
  - ◆ Mise en œuvre de la carte des besoins fondamentaux universels des enfants.
- Le partenariat :
  - ◆ Participation Direction, ANPF, ANMECS ;
  - ◆ Participation réunions du Conseil Départemental ;
  - ◆ Archivage, partenariat avec les Archives départementales.
  - ◆ Rencontre Police et Gendarmerie ;
  - ◆ Travail avec les écoles de formation en travail social ;
  - ◆ Les projets, continuer, relancer et penser :
    - Associer l'équipe pluridisciplinaire pour mutualiser les compétences de chacun ;
    - Associer les Mineurs pour les rendre acteur principal d'un projet ;
    - Sortir de la routine pour créer des perspectives autour de projet qui réactivent la part de créativité en chacun de nous.

Nous avons donc mené tout le long de l'année les projets suivants :

- ☞ Pilotage et organisation des journées ANPF à Dijon ;
- ☞ Pilotage et organisation sur 2020 de la journée régionale de l'ANPF sur le thème du délaissement ;
- ☞ Projet droit des enfants internationaux en lien étroit avec le défenseur des droits des enfants (groupe de Mineurs présent à la journée de présentation à l'Unesco et création d'un clip pour promouvoir les droits des enfants placés) ;
- ☞ Projet « Grands adolescents » avec le Conseil Départemental ;
- ☞ Groupe interne pour l'écriture fiche d'évaluation des compétences parentales afin d'objectiver le travail de médiation des droits de visite avec un tiers.

## VI. Bilan et perspectives dans les Unités de vie

### ➤ Introduction :

Notre mission, rappelons-le, s'articule entre éducation et socialisation. Le soin n'y est pas précisé en tant que tel, si ce n'est, indirectement, à travers la question de la souffrance, de la détermination comme sujet et de « prendre soin de ».

Les besoins de tous les enfants et adolescents sont de l'ordre de la bienveillance, de la bienveillance, résultant de la volonté de « prendre soin de », cela suppose d'entendre ce qui se manifeste de leurs symptômes, de leurs dires et de leurs actes comme autant d'expressions de leur construction de sujet qui demande à être contenue et signifiée (*Paragraphe inspiré de G. Brandibas, « entre soin et éducation dans une maison d'enfants à caractère social : quelle place pour la clinique ? Empan, n°76, Toulouse, Erès, 2010).*

Tout au long de l'année, les équipes ont démontré comment malgré l'augmentation croissante de la complexité des situations des Mineurs accueillis, elles ont pu au quotidien aider, éduquer, accompagner, valoriser en un mot « PRENDRE SOIN ».

### ➤ Unité 1 :

➤ Accueil d'une Volontaire (Service civique) pour une mission d'accompagnement éducatif et scolaire s'articulant dans notre volonté de « prendre soin ».

### ➤ Les Suivis spécifiques

Voici le tableau représentant les différents suivis des enfants de l'Unité 1 durant l'année 2019 :

	Orthophonie	Psychologue CMP	Pédo Psychiatre Maisonnée/ CMP	Psycho-motricien	Hôpital de jour	Orthoptiste	Infirmière psy	SESSAD
Janvier à Août	5	5	2/3	1	0	3	1	1
Septembre à Décembre	0	1	1/3	0	1	0	1	2



Il est aussi important de souligner que, parmi les 21 enfants accueillis tout au long de l'année 2019, 6 avaient un traitement médicamenteux en rapport avec leurs troubles du comportement.

Malgré l'allongement des listes d'attentes aux CMP, les enfants accueillis arrivent souvent avec un suivi déjà en cours ou bien un relais à faire. Cette année par exemple, deux enfants étaient suivis au CMP de Tournus. Le suivi s'est arrêté en juin mais le relais avec Mâcon ne s'est fait qu'en février 2020. D'autres enfants arrivent avec des problématiques lourdes et ont besoin de rééducation ou de suivi mais cela prend encore beaucoup de temps.

Ces rendez-vous demeurent importants dans la prise en charge des enfants et nous faisons le lien régulièrement avec les spécialistes. Le temps de l'accompagnement aussi est essentiel, qu'il soit fait par n'importe lequel des professionnels, c'est un temps qui se prête souvent aux échanges et parfois aux confidences.

#### ➤ Unité 2 :

Cette année, l'Unité 2 a eu besoin de se retrouver auprès de la nature. C'est pourquoi, nous avons décidé de faire deux camps dans des endroits que les enfants ne connaissaient pas : un en Auvergne en avril puis un à Doucy Valmorel (Savoie) en juillet. C'est dans ces temps forts, qu'enfants comme adultes ont pu souffler et « couper » du quotidien.

Depuis quelques années, l'Unité 2 organise une sortie de fin d'année, cette année, c'était au Parc de Combes (au Creusot).

Accueillant des enfants avec des troubles du comportement, et avec des besoins spécifiques, il nous semblait important de continuer l'atelier relaxation qui a pu, au moment du coucher, se montrer bénéfique pour l'aide à l'endormissement et pour calmer les angoisses du soir.

Suite aux difficultés rencontrées, nous avons monté différents projets qui sont toujours en cours. Des projets tels que :

- ◆ La salle Snoezelen (salle multisensorielle) ;
- ◆ La rénovation de la salle de bain en salle de soins esthétiques ;
- ◆ La rénovation d'une salle de jeux en salle de relaxation ;
- ◆ La rénovation de la salle d'activités en salle de jeux.

Tous ces projets émanent de nos observations, des besoins des enfants et en lien avec nos travaux sur le « prendre soin ».

➤ Unité 3 :

Notre accompagnement éducatif est d'aider les Jeunes à grandir, à se construire et à adopter une posture de jeune adulte. Au quotidien, il est difficile de prendre soin des différentes individualités au sein d'un collectif hétérogène en termes de problématiques diverses. Notre engagement et notre posture doivent nous permettre d'être en capacité d'élaborer et de penser des accompagnements en réinterrogeant nos pratiques, en lien avec un public qui évolue et dont les carences sont tout autant croissantes.

Au regard de la complexité de ces adolescents, nous souhaiterions être plus innovants dans notre accompagnement, pour permettre à ces Jeunes de s'épanouir. Une réflexion autour des accompagnements de type multi-accueils, pourrait être un levier pour aider ces Jeunes en grand mal être d'une part, et d'autre part, cela permettrait aux professionnels d'appréhender leur mission dans un projet d'accompagnement plus spécifique autour du prendre soin, du bien-être. C'est une perspective de réflexion que nous souhaitons mettre en œuvre.

➤ Unité 4 :

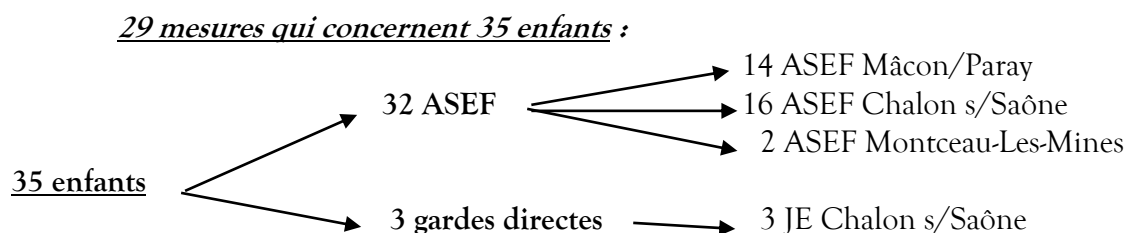
En 2019, les travaux de rénovation débutés à l'Unité 4 se poursuivront en 2020 afin d'offrir aux Jeunes un lieu de vie plus accueillant permettant d'offrir des espaces plus adaptés aux besoins de chacun. C'est un moyen pour nous de « prendre soin » et de leur permettre un meilleur bien-être.

➤ DREF :

Le Département a choisi de déléguer dans sa globalité la prise en charge des mineurs et l'accompagnement de leurs familles aux établissements de protection de l'enfance, excepté les foyers de l'enfance, les lieux de vie et les établissements hors département.

Le référent est garant de la place de l'enfant dans sa famille, conformément au Projet Individualisé de l'Enfant, qui définit les responsabilités respectives de chacun (parents, ASEF, lieu d'accueil).

➤ Nombre de mesures au 31 décembre 2019



Le nombre de nouvelles mesures, ajouté à celui des fins de suivis de mesures, indique que la charge de travail des travailleurs sociaux DREF a été dense. En effet, la mise en route d'un suivi et l'accompagnement d'une fin de suivi sont deux moments lors desquels le travailleur social DREF est très présent et sollicité. Aussi, plus le flux est important, plus le nombre de réunions avec les partenaires (internes et externes) augmente ainsi que le nombre d'écrits.

D'une année à l'autre les chiffres fluctuent, et ce, indépendamment de l'efficacité des interventions du travailleur social DREF. Le nombre de mesures et/ou d'enfants n'est pas significatif de la charge de travail car des variables telles que le nombre d'entités familiales (exemple pour un enfant : un père, une mère, une tante et une grande sœur), le nombre de partenaires extérieurs (en lien notamment avec les fratries placées dans d'autres structures), les modalités de liens entre l'enfant et ses parents (comme les visites en présence d'un tiers), les modalités organisationnelles du placement (comme le séquentiel), la distance géographique du domicile des parents ont une grande importance.

## VII. Gestion des ressources humaines

### 1. Mouvements du personnel 2019

- Deux mutations internes association (PAD, PE) ;
- Rupture conventionnelle pour une éducatrice spécialisée ;
- Renouvellement d'un Personnel CAE Agent d'entretien cuisine ;
- Renouvellement d'un Personnel en Contrat d'Avenir Éducatif ;
- Fin de contrat d'un Personnel en C.A.E. éducatif et embauche nouveau salarié ;
- Trois démissions (infirmière, éducateur sportif, maitresse de maison) ;
- Un départ en retraite d'une éducatrice Jeunes enfants ;
- Un licenciement pour inaptitude d'un moniteur éducateur ;
- Deux congés maternité ;
- Six Personnels en CDI en remplacement des mouvements.

### 2. Etat de l'absentéisme du Service en 2019

#### Nombre de jours

	MALADIE	A.T	Maternité/Paternité
Jours calendriers	1 302	335	54

## VIII. Nos actions de formation individuelles et collectives

### Les formations avec thèmes, nombre de participants et type de financement

#### 1. Formations financées par fonds spécifiques, fonds d'intervention, UNIFAF

- Une secrétaire de direction en formation RGPD.

#### 2. Formations financées par l'établissement

- 24 Personnels en formation Équipier de Première Intervention.

#### 3. Formations financées par le plan de Formation

- Formation PJJ :
  - ◆ Deux éducateurs sur le thème « les écrits éducatifs » ;
  - ◆ Deux éducateurs sur le thème « éduquer sans violence » ;
  - ◆ Une aide éducatrice sur le thème « les risques suicidaires ».
- Formation fonds spéciaux :
  - ◆ Une secrétaire en CAE en formation « Assistante comptabilité ».
- Formation sur le plan :
  - ◆ Une éducatrice en formation passerelle Éducatrice Spécialisée » ;
  - ◆ Deux Personnels en formation ZEENDOC ;
  - ◆ Trois éducateurs en formation « sexualité des Usagers » ;
  - ◆ Deux éducateurs en formation « énurésie, encoprésie » ;
  - ◆ Une éducatrice DREF en formation « initiation lecture génogramme » ;
  - ◆ Une directrice adjointe et une secrétaire direction en formation « CEGI » ;
  - ◆ Trois Personnels en formation « alimentation, nutrition » ;
  - ◆ Deux Personnels en formation « sauveteur secouriste au travail » ;
  - ◆ Trois Personnels en formation aux journées « ANMECS » ;

- ◆ Trois Personnels administratifs en formation « stress et émotion » ;
- ◆ Trois éducatrices en formation « contention, violence enfants/ados » ;
- ◆ Quatre éducatrices en formation « tutorat » ;
- ◆ Une éducatrice Jeunes enfants en formation « sécurité routière Centaure ».

## **IX. Chantiers en cours, cap fin 2019**

- Installation du Placement Éducatif au Pôle Éducatif Ouest Bourgogne ;
- La dirigeance du Pôle : recrutement CSE Maisonnée et MNA, suite formation APP ;
- Suivi Maison des associations ;
- Poursuite des travaux relatifs aux droits de l'enfant autour d'une action tri-partite : Conseil Départemental 71 - Pôle PRADO Mâcon- Présidente Défense des Enfants Internationale (et Défenseur des droits),
- Poursuite des discussions avec le Conseil Départemental autour des points suivants :
  - ◆ Avenant 351 ;
  - ◆ Évolution Maisonnée ;
  - ◆ Visites médiatisées ;
  - ◆ Sortie post-majorité.

Le Directeur,  
D. DECOLIN